

PROSPECTUS D'EMISSION SIMPLIFIE

SOCIETE AMEN DE LEASING

AMEN LEASE

Société Anonyme au capital de 10.000.000 de dinars
Siège social : 36, Avenue Charles Nicole - 1004 EL MENZAH I - TUNIS
R.C N° B 162631996

EMPRUNT OBLIGATAIRE

"AMEN LEASE 1998 II"
De 7.000.000 de Dinars

Emis par appel public à l'épargne

Durée : 5 ans
Taux d'intérêt annuel : 8% bruts
Prix d'émission : 100 Dinars

Responsable de l'information : MR. Khaled BEDIQUI Tél : (216 01) 751.955
Adresse : 36 Avenue Charles Nicolle 1004 EL MENZAH I

Octobre 1998

*Pour plus d'informations se référer au prospectus d'admission des actions AMEN LEASE au 1^{er} marché de la cote de la bourse, visé par la CMF le 12 MARS 1998 sous le N°98/313, et au prospectus d'émission de la 1^{er} tranche de l'emprunt obligataire AMEN LEASE 1998 visé par le CMF le 25 MAI 1998 sous le numéro 98/325.

SOMMAIRE

	PAGE
I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION	
A-DECISION A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT	3
B- BUT DE L'EMISSION	3
C-CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT	3
II- ELEMENTS NOUVEAUX D'INFORMATIONS RELATIFS A LA SOCIETE	
A- DESCRIPTION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE AMEN LEASE	5
B- BILANS COMPARES	7
C- ETAT DE RESULTAT	8
D- INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	9
E- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	10
F- EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION "AMEN LEASE"	11
III- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU PROSPECTUS D'EMISSION	12
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	

I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

A - DECISION A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société " AMEN LEASE " tenue le 26 Avril 1997 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas les 15.000.000 de Dinars, et a donné les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration qui a fixé lors de sa réunion du 30 Juin 1998 les caractéristiques et les conditions de la deuxième tranche de 7.000.000 de Dinars objet du présent prospectus.

B - BUT DE L'EMISSION

L'Emprunt Obligataire objet du présent prospectus s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à la couverture des besoins de l'activité de la SOCIETE AMEN LEASE au cours des prochains mois.

Il est destiné notamment à élargir les capacités de financement de la SOCIETE AMEN LEASE dans les secteurs industriel, agricole et touristique.

C - CARACTERISTIQUE DE L'EMPRUNT

Intitulé de l'emprunt	: Emprunt obligataire " AMEN LEASE 1998 II "
Montant	: 7.000.000 de Dinars divisés en 70.000 obligations de nominal 100 Dinars
Forme des titres	: Les titres seront délivrés sous la forme nominative.
Prix d'émission	: Les obligations sont émises au pair ,soit 100 Dinars par obligation payables intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	: Le prix de remboursement est de 100 Dinars.
Durée	: Les obligations sont émises pour une durée de 5 ans. Leur durée de vie moyenne est de 3 ans.
Taux d'intérêt	: Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 8 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Amortissement	: Toutes les obligations de l'emprunt " AMEN LEASE 1998 II " feront l'objet d'un amortissement annuel constant correspondant au cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 15 Octobre 2003
Paiement	: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu 15 Octobre de chaque année. Le premier remboursement aura lieu le 15 Octobre 1999
Date et jouissance	: Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et de libération effective et la date limite des souscriptions, soit le 15 Octobre 1998, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au 15 Octobre 1998, soit le lendemain de la date limite des souscriptions.

Régime fiscal

: Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la Loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle que instituée par la loi n° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Les intérêts à percevoir annuellement par les détenteurs des obligations du présent emprunt sont déductibles de la base imposable à l'impôt annuel sur les revenus des personnes physiques dans la limite de 1.500 dinars, et ce conformément à l'article 30 de la loi n° 91-98 du 31/12/91 portant loi de finances pour la gestion de 1992.

Souscription et versement

: Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 1^{er} Octobre 1998 auprès de la BDET CAPITALIS intermédiaire en Bourse, sis au 34 Rue Hédi Karray 1004 El Menzah. IV.

Les versements effectués à l'appui des souscriptions seront déposés au compte Amen Lease n°22101.102.049 ouvert auprès de l'agence Amen Bank El Menzah I.

Clôture des souscriptions

: Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis et au plus tard le 15 Octobre 1998

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

Un avis de clôture effective des souscriptions sera publié sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Cotation en bourse

: La SOCIETE AMEN LEASE s'engage à demander dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt " AMEN LEASE 98 II " au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Domiciliation de l'emprunt

: L'établissement et la délivrance des obligations " AMEN LEASE 98 II " seront assurés par la SOCIETE AMEN LEASE. Le service financier des obligations " AMEN LEASE 98 II " sera assuré pendant toute la durée de vie de l'emprunt par la BDET CAPITALIS intermédiaire en Bourse.